

FINANCES

Comprendre, tracer et contrôler

Les finances des collectivités territoriales s'invitent régulièrement au premier plan de l'actualité locale ou nationale, que ce soit à travers les questions de fiscalité, de mode de gestion des

services ou de marchés publics. L'Union Départementale CGT a récemment réuni une quarantaine de ses militants, pour une journée d'étude consacrée à ce domaine.



Dès l'introduction de la journée, l'accent était mis sur la diversité des participants, issus à la fois de différents pans de la Fonction Publique et du secteur privé, loin d'un quelconque débat de « spécialistes ». Il revenait d'ailleurs à Julien Picot, fonctionnaire territorial⁽¹⁾, de resituer les éléments fondamentaux de la gestion financière des collectivités. Celui-ci a notamment insisté sur le principe de séparation de l'ordonnateur (la collectivité) et du comptable (le Trésor Public), principe que le Gouvernement voudrait aujourd'hui remettre en cause. Il a exposé les grandes lignes de la procédure budgétaire et les principales parties dont sont constituées les budgets des collectivités. Le souci était bien, comme dans toute la journée, de rendre accessible une matière trop souvent rendue incompréhensible, de manière volontaire, pour les citoyens. Dans la discussion qui a suivi, plusieurs questions ont eu trait aux dotations, aux subventions et aux différentes ressources des collectivités, avec des interrogations sur le poids de chacune d'entre elles, et sur les critères de proximité politique qui pouvaient régner en la matière. Dominique Rocton, de la Mairie de Nice, a rappelé que le Budget est un acte prévisionnel, et qu'il revêt une importance politique majeure. Il a évoqué les problématiques nées à Nice de la mutualisation entre services de la Ville et de la Métropole. Patrice Morales, du CNRS, a exposé le système des « Agents comp-

tables » dans son établissement, avec les confusions qui en découlent.

NOUS ALLONS VOUS FAIRE AIMER L'IMPÔT !

C'est Xavier Dhollande, agent des Finances Publiques, qui était ensuite chargé de traiter des questions fiscales, en remontant aux sources, sous l'Ancien Régime, de la tradition fiscale française. Il rappelait ensuite la création de la fiscalité locale, dès l'époque révolutionnaire, et la manière dont elle avait accompagné l'affirmation du fait communal à la fin du XIX^e siècle, jusqu'à la décentralisation un siècle plus tard. Le point sur les différentes taxes aujourd'hui lui permettait de revenir sur la suppression programmée de la Taxe d'Habitation, et sur les conséquences de l'intercommunalité sur la fiscalité locale.

La discussion a permis de reposer les bases d'un débat trop souvent réduit à des invectives dans l'opinion. On rappelait le tract provocateur de la CGT-Finances en plein mouvement des Gilets Jaunes : « Nous allons vous faire aimer l'impôt ! ». Xavier Dhollande indiquait que dans la Rome antique, payer l'impôt était considéré comme un privilège. Plusieurs intervenants posaient la question du « retour » et de la redistribution de l'impôt.

Patricia Tejas, membre du Comité Régional CGT⁽²⁾, a relevé les effets pervers du nouveau système de financement des Régions par la TVA,

en lieu et place des dotations d'État. Elle a souligné que le consentement à l'impôt ne pouvait pas se passer de la lisibilité de celui-ci, ce qui pose problème dans le système actuel : « Il s'agit de comprendre, de tracer et de contrôler l'impôt ».

Le même Xavier Dhollande exposait ensuite les évolutions institutionnelles liées aux finances locales depuis 1982. Il relevait la libéralisation croissante des règles en matière de marchés publics, et le fait que, sur le long terme, les compensations de l'État central avaient été loin de couvrir les conséquences des transferts de compétences aux collectivités. Il mettait enfin en lumière les conditions et les effets de la crise financière de 2008, avec l'éclatement de la bulle spéculative aux USA, et le rôle délétère joué par la banque DEXIA dans ce cadre, qui a entraîné nombre de collectivités dans le piège des « emprunts toxiques ».

Dominique Rocton a souligné juste après le poids qu'a fait peser sur les collectivités le transfert massif d'agents de l'État. Bernard Lucchetti, lui aussi de la Mairie de Nice, a indiqué que certains transferts étaient plus insidieux, comme celui qui consiste à faire jouer aux polices municipales, de plus en plus, des rôles dévolus à la Police Nationale, sous couvert de conventions. Un autre intervenant, ancien cadre d'une commune, racontait comment, en 2008, la Caisse des Dépôts, outil public de financement, avait été

» empêchée de jouer son rôle auprès des collectivités, pour ne pas « faire de l'ombre » aux banques privées. Les enjeux autour de la monnaie et du rôle de la Banque Centrale Européenne ont été soulignés par Patricia Tejas, qui a évoqué elle aussi le rôle central de la Caisse des Dépôts, et l'enjeu qu'a représenté pour les banques privées la « banalisation » du Livret A (970 milliards d'Euros).

C'est aussi elle qui a réalisé le dernier exposé de la journée, portant notam-

ment sur les propositions CGT. Elle a d'emblée indiqué que cette journée d'étude contribuera à une réflexion de la CGT en cours sur les finances locales au niveau national, réflexion qui devrait aboutir à la parution d'un argumentaire. La première série de propositions développées concernait une réforme de la fiscalité, qui inclurait la révision des bases locatives sur lesquelles sont basées la fiscalité actuelle, et créerait une imposition économique favorisant l'investissement et l'emploi. La deuxième série de proposi-

tions avait trait à la création d'un pôle financier public, s'appuyant sur la mise en réseau d'établissements, et jouant notamment un rôle de financeur pour les collectivités locales. Patricia Tejas mettait enfin l'accent sur la nécessité d'un contrôle démocratique et citoyen sur les finances locales.

Un intervenant a posé la question de la péréquation des ressources des collectivités, et de la nécessité de prendre en compte les besoins sociaux dans la répartition, le système actuel étant loin d'être satisfaisant. D'autres ont évoqué

la perspective de nationalisation d'une partie du secteur bancaire, la question se posant alors de la forme de cette nationalisation, les concepts de socialisation ou d'expropriation pouvant paraître plus pertinents. Julien Picot a pointé la bataille à mener contre le démantèlement des Finances Publiques, et notamment contre la fermeture des Trésoreries dans l'arrière-pays.

1 Voir ci-dessous

2 Et ancienne secrétaire générale de la Fédération CGT des Finances

TÉMOIGNAGE

Une démarche militante et citoyenne

En marge de la journée d'étude de la CGT (voir page 2), nous avons rencontré Julien Picot, Secrétaire Général du syndicat CGT du Pays des Paillons et responsable du service Finances d'une collectivité.

Le Patriote : La CGT06 a organisé une journée d'étude pour ses militant-e-s, axée sur les finances locales (Communes, Intercommunalités, Départements, Régions). Pourquoi les militant-e-s et adhérent-e-s de la CGT ressentent-ils le besoin d'échanger sur cette question ?

Julien Picot : Évidemment, je réagis en tant que professionnel du secteur financier : je mesure tous les jours les enjeux liés à ces questions, et les conséquences des politiques gouvernementales sur les collectivités. Mais au-delà, je suis convaincu que cela touche tout le monde. Nous sommes tous des contribuables, même si on ne paie pas l'impôt sur le revenu, puisqu'on paie les taxes indirectes, et notamment la TVA ! Il est aussi légitime que les militant-e-s CGT soient interpellés en tant que tels, parce que nous sommes tous des citoyens éclairés et actifs.

Dans l'esprit collectif, le sujet des fi-

nances publiques locales est le plus souvent présenté comme trop compliqué, trop « technique ». Nous avons donc pris le temps de démystifier cela, en montrant que tout un chacun pouvait s'approprier les grands enjeux. Nous avons choisi d'aborder les grands principes des finances locales avec une approche militante et citoyenne, en parlant de contrôle citoyen, de conscience de classe et de rapport de forces. D'ailleurs, le nombre et la qualité des échanges, après les différentes interventions, ont confirmé la pertinence de notre démarche.

Qu'entendez-vous par « contrôle citoyen » ?

Compte tenu de la réduction des effectifs des services de l'État dans les Trésoreries et au Contrôle de légalité de la Préfecture, il faut se rendre à l'évidence : les contrôles sont moins fréquents et moins approfondis, et des erreurs -volontaires ou non- « passent à l'as ». Le démantèlement organisé des Services Publics, comme les Tré-

soreries dans l'arrière-pays niçois, est bien la preuve qu'il y a un problème. Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable⁽¹⁾ est aujourd'hui en danger, pourtant c'est le meilleur moyen d'éviter les potentielles dérives de certains élus politiques locaux. Il est donc nécessaire que le citoyen ne soit pas qu'un électeur : il doit être sensibilisé et actif sur cette question. Les citoyens « formés » peuvent faire évoluer le rapport de forces. Tout le monde doit savoir que les documents budgétaires et comptables sont publics et consultables par tous, sur simple demande. Exerçons donc ce droit à l'information !

Au-delà de cette journée, comment la CGT peut-elle impulser ce type de démarche ?

D'abord en la faisant connaître, à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Vous l'avez vu, on ne considère surtout pas que ces questions sont la « chasse gardée » des Territoriaux et des agents des Finances Publiques, encore que le

fait qu'on y travaille ensemble soit assez récent...

Le syndicalisme CGT, assis à la fois sur la profession et le territoire, ne peut pas ne pas avoir son mot à dire sur les choix financiers des collectivités, et sur les contraintes que leur impose l'État central. Et ces choix ne sont pas que « techniques » : quand on essaie, dans une Mairie, d'arracher un peu de régime indemnitaire en plus pour une catégorie, et que ça fait 10 000 euros par an, et qu'on voit que les intérêts seuls de la dette font 200 000 euros par an, qui vont directement dans la poches des banques, on peut se poser des questions...

D'ailleurs, sur ces questions, certains élus locaux peuvent dire des choses proches de nous, et nous sommes ouverts à toutes les convergences. Bien sûr, cela ne diminue en rien le souci de notre indépendance vis-à-vis des employeurs, et celui que les personnels et leurs représentants ne soient pas instrumentalisés dans la période pré-municipale qui est largement entamée.

1 Voir page 2